

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Lajeunesse](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e247c837bb0566514da11877>

Date d'obtention : 2021-02-25 16:56:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je précise que c'est un résumé...

- 1- Écouter la 1ère personne qui nous parle de la situation et la rassurer.
- 2- Poser des questions sans juger l'interlocuteur dans le but d'évaluer la situation de façon générale.
- 3- Remplir la grille d'évaluation pour bien définir l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
- 4- Vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués et leur demander de ne pas parler de l'incident pour préserver la vie privée de la victime.
- 5- Discuter avec le jeune instigateur pour avoir sa version des faits.
- 6- Évaluer si l'acte est malveillant ou impulsif.
- 7- Si impulsif, appliquer les règles de l'établissement. Communiquer par la suite avec les parents pour expliquer les démarches entreprises.
- 8- Si acte malveillant ou présence soupçonnée de pornographie, les appareils devront être éteints par l'élève et placés dans des sacs scellés.
- 9- Communiquer avec le service policier. Communiquer avec les parents pour expliquer les démarches entreprises.

N.B. Il est important de rester positif face aux victimes et de les soutenir tout au long du processus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsqu'il y a présence d'adulte dans l'environnement ou dans la situation, je trouve plus difficile de savoir exactement les étapes applicables. Je devrai me référer plus souvent à l'aide-mémoire afin de m'assurer d'intervenir de la bonne façon.

De plus, lorsque la victime me nomme un élément de son histoire qui est un acte malveillant, j'ai tendance à vouloir tout de suite intervenir avec l'instigateur et lui confisquer ses appareils afin que cesse immédiatement la distribution des images. Mais il faut que je prenne le temps de valider les informations auprès des témoins.

Je retiens également que les jeunes peuvent retenir des informations afin de ne pas être jugés, ce qui est normal. C'est pourquoi il est important de les mettre en confiance et éviter tout jugement pour qu'ils se sentent en confiance et nous disent tous les faits.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

En fait, ce n'est pas tant une étape mais plutôt une situation: lorsque la victime est aussi, quelque part, l'instigateur. Surtout lorsqu'il y a récidive. La jeune envoie une photo, elle n'est pas consciente de son geste, on applique le protocole, tout est bien qui finit bien. Trois mois plus tard, elle recommence en envoyant une photo à un autre ami, en toute naïveté, ne prend pas conscience des effets possibles. J'avoue qu'après 3 fois, je vais commencer à avoir plus de difficulté à ne pas juger la situation, même s'il ne le faut pas. Donc l'étape la plus délicate est lorsqu'il y a récidive. Pour ce qui est de passer la grille d'évaluation, de rencontrer les autres témoins et tout le reste, cela me va.

De plus, le même état d'esprit m'habitera certainement lorsque j'aurai à rencontrer des instigateurs. Je devrai me parler pour ne pas porter de jugement sur leurs actions.